

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Soutien au projet alimentaire territorial porté par la Métropole Aix-Marseille Provence en partenariat avec le Pays d'Arles sur le territoire des Bouches-du-Rhône - seconde phase 2019-2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 50 000 € pour la mise en œuvre de la seconde phase du projet alimentaire territorial ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence jointe au présent rapport.

La dépense globale correspondante, soit 50 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**